

Contestation PV excès de vitesse-conducteur inconnu

Par morobar, le 09/11/2016 à 08:55

Bonjour,

Mon véhicule a fait l'objet d'un contrôle radar légèrement positif porte d'Italie sur l'entrée de l'autoroute A6

J'ai contesté être le conducteur, je travaillais à 500 km de là ce jour. J'ai demandé la photo pour savoir s'il s'agissait de mon épouse, ce qui est possible mais non certain. Photo prise par l'arrière. En effet lorsque mon épouse séjourne en région parisienne, elle se fait conduire sur place par notre fils ou son épouse.

J'ai contesté en ligne, et reçois un avis de rejet pour défaut de consignation. Or il est indiqué sur l'avis de contravention :

Un autre conducteur utilisait votre véhicule...

---> n'effectuez ni paiement ni consignation.

En ligne il faut dénoncer le conducteur et donner son numéro de permis, ce que je n'ai pu faire.

Je suis invité à renouveler mon refus ou payer.

Comment faire, je ne veux pas perdre un point ni dénoncer mon fils inconsidérément, qui risque de ne pas apprécier.

Par le semaphore, le 09/11/2016 à 10:54

Bonjour

Pouvez vous obtenir une attestation ou témoins de votre présence ailleurs lors de l'infraction ?

Par Lag0, le 09/11/2016 à 10:55

Bonjour,

Il ne faut pas consigner si vous dénoncez le conducteur.

Il faut consigner si vous ne dénoncez pas le conducteur.

Par morobar, le 09/11/2016 à 17:07

Merci à tous de vos réponses.

Je pensais n'avoir pas à consigner bien que ne dénonçant pas le conducteur.

Il ne me reste qu'à obtenir les témoignages de mes voisins commerçants, eux aussi travaillaient comme moi tous les jours cet été.

Je donnai un coup de main à mon fils cadet qui a ouvert en zone piétonne un snack restauration rapide.